

15.09.2025 – 19:15 Uhr

Société Suisse des Entrepreneurs: 3e round de négociations sur la CN: recherche constructive de solutions sur la base d'une ébauche de nouvelle convention

Zürich (ots) -

Une ébauche de nouvelle Convention nationale a été proposée. Lors de ce troisième round de négociations tenu le 15 septembre 2025, la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) a pu en discuter en détail avec les syndicats. Leurs réflexions et commentaires ont été discutés et certains d'entre eux ont pu être intégrés au texte. La SSE continue de s'atteler à définir cette nouvelle Convention nationale afin qu'elle puisse être déclarée de force obligatoire en janvier 2026. Pour des conditions de travail pratique et modernes, un marché équitable sans dumping salarial mais avec des standards minimaux conservés et garantis.

La nouvelle ébauche de Convention nationale prévoit des conditions de travail tournées vers la pratique et la modernité, avec des standards minimaux clairement établis qui peuvent être effectivement mis en application et qui sont facilement contrôlables. Ce n'est qu'ainsi que le dumping salarial et le travail au noir peuvent être efficacement combattus. L'objectif demeure la signature d'une Convention nationale porteuse d'avenir qui soit déclarée de force obligatoire et entre en vigueur au 1er janvier 2026. Les débats ont permis de démontrer que les autres rounds prévus au calendrier seront nécessaires pour aboutir à un consensus. Les échanges demeurent néanmoins constructifs et tournés vers la recherche de solutions.

Prendre au sérieux les réflexions et commentaires des syndicats

La nouvelle ébauche mise sur l'application systématique des normes les plus importantes et les plus claires plutôt que sur un nombre maximal d'articles. Les entrepreneurs ont une nouvelle fois réaffirmé leur volonté de continuer à garantir dans la nouvelle CN les salaires minimaux de l'artisanat les plus élevés d'Europe: environ 5 000 francs en moyenne, ce qui est bien supérieur à ce qui est versé dans les branches voisines et parfois concurrentes. Les préoccupations et les commentaires des syndicats ont été pris en compte dans les discussions en cours. Des précisions concernant les CCT régionales et des formulations soulignant l'importance de la formation ont été retenues et ajoutées dans le nouveau texte. D'autres points importants pour les syndicats ont également été discutés, comme les questions du travail le samedi et des limites du temps de déplacement. En ce qui concerne le salaire minimum, l'idée a été évoquée d'imputer une déflation sur les évolutions positives futures de l'inflation dans le cadre d'une compensation automatique de l'inflation. Des solutions pourraient être trouvées en se limitant au salaire minimum.

Une ébauche moderne à la structure claire

L'ébauche de la nouvelle Convention nationale contient notamment les éléments centraux suivants:

- une automatisation annuelle pour l'ajustement des salaires minimaux
- un temps de travail hebdomadaire de 40,5 heures sur une semaine de cinq jours
- un compte de temps de travail avec des limites supérieures et inférieures clairement définies
- la possibilité d'un compte individuel d'épargne temps, par exemple pour de la formation continue ou des engagements familiaux
- une communication précoce des vacances d'entreprise et des ponts

Sur cette base, la SSE travaille d'arrache-pied pour que soit conclue une nouvelle CN servant les intérêts de toutes les parties prenantes.

Contact:

Jacqueline Theiler, responsable communication de la SSE
Tél. 058 360 76 42, jacqueline.theiler@baumeister.ch

Matthias Engel, porte-parole de la SSE
Tél. 058 360 76 35, matthias.engel@baumeister.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100935092> abgerufen werden.